

# Cri d'alarme d'al-Kafa'at : Notre action est menacée

Le directeur général d'al-Kafa'at, Raïf Choueiri, a appelé le président Michel Sleïman à aider la fondation qui accueille 1 500 handicapés à poursuivre son travail au service des handicapés et des tranches fragiles de la société. Ce problème peut être facilement résolu si l'État, notamment le ministère des Affaires sociales, contribue équitablement à la prise en charge des handicapés.

Une conférence a été organisée aujourd'hui à l'ordre de la presse par al-Kafa'at. Le directeur général de la fondation, Raïf Choueiri, a tiré la sonnette d'alarme : si le ministère des Affaires sociales ne participe pas équitablement à la prise en charge des malades, la fondation se verra dans l'obligation de réduire le nombre de ses pensionnaires.

Hier, c'est avec les pensionnaires de sa fondation, notamment plusieurs dizaines d'enfants souffrant de troubles mentaux et psychomoteurs graves, que M. Choueiri est arrivé au siège de l'ordre de la presse. Et la conférence s'est tenue en présence du président de l'ordre de la presse, Mohammad Baalbacki, qui a souligné que la Fondation al-Kafa'at n'est ni confessionnelle ni politique.

Prenant la parole, M. Choueiri a expliqué, chiffres à l'appui, la situation : le mi-

nistère des Affaires sociales, qui devrait prendre dans une proportion des deux tiers les dépenses des malades soignés par des associations, ne respecte pas les contrats établis avec les ONG, telles qu'al-Kafa'at. C'est qu'il accorde aujourd'hui, en 2008, des subventions basées sur des études de coûts établies en 1996 et n'effectue ses paiements qu'avec un retard allant parfois jusqu'à 9 mois.

Le directeur général de la fondation a souligné qu'al-Kafa'at a tenté depuis 1996 de résoudre le problème. En vain.

M. Choueiri a adressé une lettre au chef de l'État soulignant qu'al-Kafa'at « a toujours préféré la sobriété de l'anonymat pour accompagner son travail social ».

Notant que « les dépenses publiques pour l'action sociale sont totalement insuffisantes », il a rappelé que « l'État (qui a délégué aux ONG la tâche de s'occuper des handicapés) contribue à un prix de journée qui représente les deux tiers du coût direct par personne handicapée. Dans ce contrat, il revient aux associations de mettre à disposition les investissements durables (bâtiments, équipements, frais d'amortissement...) et d'assurer le financement du tiers manquant. La réalité est tout autre. La contribution réelle du

ministère des Affaires sociales se monte, à l'heure qu'il est, à moins du tiers de ses obligations si nous nous en tenons à la dernière étude de coût établie par le ministère en 2004. Encore que celle-ci n'ait jamais été mise en pratique et qu'aucune réactualisation n'ait eu lieu depuis (le ministère retient toujours les prix de journées sur la base de l'étude entérinée en 1996) ».

« Cette situation oblige les associations caritatives à jouer les banques de crédit auprès de l'État », a-t-il expliqué.

« Face à cette tourmente, nos actions en faveur des personnes handicapées sont menacées. Al-Kafa'at ne pourra soutenir dorénavant le poids des créances de l'État ! Elle l'a fait depuis trop longtemps ; depuis que l'écart a commencé à se creuser ; depuis 1996 (...). Alors, à l'État maintenant d'assumer ses responsabilités », a indiqué M. Choueiri.

« Tranchez, comme vous l'avez si bien fait en tout temps et en tout lieu, avant qu'il ne soit trop tard. Je m'en remets à votre impartialité, à votre sens de la nation que tous les Libanais vous reconnaissent, à l'éthique militaire qui vous caractérise et que je sais singulièrement exemplaire chez vous. Ce sont mille cinq cents handicapés qui vous le demandent par ma plume ! » a souligné M. Choueiri en conclusion.